

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE MIMOSAS

Nom - Prénom du locataire :

Nom de l'élève concerné :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Date de location :

Motif de la manifestation :

- **Le locataire s'engage à être présente pendant toute la durée de la location**, à ne pas sous louer à d'autres personnes extérieures à l'école et de fermer lui-même la salle et le portail de l'école. Des contrôles pourront être effectués.
- La location est réservée aux familles de l'école dans un cadre strictement familial.
- Les utilisateurs des locaux seront responsables de tous les dommages causés aux bien confiés par l'école. En conséquence, ils doivent prévoir cette garantie sur leur responsabilité civile.
- L'OGEC décline toute responsabilité en cas d'accident corporel pouvant survenir dans l'enceinte de l'école dans le cadre de la manifestation organisée par la famille. **Les accès aux cours maternelles et primaires sont strictement interdits.**
- La location est limitée à la grande salle, la salle avec le sanitaire et la salle avec l'évier. Aucune autre pièce n'est autorisée.
- En cas de location de la salle un samedi, vous ne pouvez pas préparer la salle le vendredi soir.
- Il est interdit de fumer dans les salles.
- La durée d'utilisation de cette salle répond aux mêmes règles que les salles municipales : arrêt de la fête à 1h du matin et fermeture des portes à 2 heures. La salle ne peut en aucun cas servir d'hébergement pour la nuit.
- Le prix de la location (**80 euros**) devra être remis par chèque à l'ordre de l'OGEC Ecole Sapinaud à la remise des clés. Toute annulation moins d'un mois avant la location sera à payer.
- Il est interdit d'accrocher de la décoration ou autre objet au plafond, au mur et sur le tuyau de VMC.
- La capacité maximale d'accueil est de **70 personnes**.
- Vous devez laisser le terrain propre (les canettes cassées et les mégots de cigarettes sont très dangereux pour les enfants).
- Le locataire fournira : les produits d'entretien, papier toilette et sacs poubelles que vous rapporterez chez vous.
- En cas de non-respect de cette convention, le bureau de l'OGEC s'autorise à suspendre définitivement la location de la salle.

En partant, n'oubliez pas de vérifier à partir de la check list fournie à la remise des clés :

- Nettoyer la salle ainsi que la cuisine et les toilettes
- Rappporter les poubelles chez vous
- Laisser le terrain propre
- Remettre les tables comme sur le plan affiché dans la salle (5 tables grises + 2 beiges).
- Relever les bancs des tables extérieures

Signature de l'OGEC

Date et signature du locataire

Clément FORTIN

Cédric JOLLY